

<https://memento.ffspeleo.fr/article107.html>



Fédération Française
de Spéléologie

la spéléologie comme activité de multisports de nature

- Recommandations fédérales - Recommandations fédérales spéléologie -

Date de mise en ligne : dimanche 12 mai 2019

Copyright © Memento du dirigeant FFS - Tous droits réservés

La spéléologie comme activité de multisports de nature

La [spéléologie](#) est une activité classée en Environnement spécifique. Elle est gérée par la Fédération Française de Spéléologie qui est délégataire. L'environnement karstique qui comprend les formes de surface et souterraines, les cavités naturelles non karstiques, ainsi que les cavités anthropiques sont propices à la pratique du Multisports de nature qui intègre des incursions dans le milieu souterrain.

Les valeurs éducatives de la spéléologie sont variées et le milieu a une haute valeur patrimoniale que la FFS s'attache à valoriser et à préserver : spéléothèmes, remplissages, gisements paléontologique et archéologique, peintures préhistoriques, faune cavernicole, ...

Les Comités Départementaux de Spéléologie (CDS) sont les structures déconcentrées de la FFS qui sont en prise directe avec les problématiques locales de gestion des sites de spéléologie.

Présentation de la spéléologie

La spéléologie a toujours laissé une image forte dans l'esprit des pratiquants du Multisports de nature. Dans le cadre de cette pratique, quelques règles s'imposent pour garantir la qualité de l'activité, la sécurité des pratiquants et le respect de l'environnement :

- ▶ Le CDS, qui a une parfaite connaissance des cavités sur son département, doit être consulté pour le choix du site de pratique et la manière dont sera conçue l'épreuve pour l'adapter au public. Le parcours doit pouvoir faire découvrir la spécificité du milieu souterrain sans porter atteinte à son intégrité.
- ▶ Les pratiquants devront être équipés d'un casque avec un éclairage électrique et d'une combinaison.
- ▶ Si des agrès doivent être utilisés chaque pratiquant devra posséder, au minimum, un baudrier avec des longes, conformes à la réglementation sur les EPI.
- ▶ L'encadrement sera assuré par des brevetés fédéraux ou des diplômés d'État de Spéléologie.
- ▶ Le pointage des pratiquants qui entrent et sortent de la cavité doit être systématique.

L'épreuve souterraine

Elle pourra être enrichie d'un parcours d'orientation pouvant intégrer :

- ▶ La recherche de balises à partir d'une topographie
- ▶ Le positionnement de phénomènes remarquables (spéléothèmes, forme de galerie, agrès, ...) sur une topographie. En accord avec le CDS et pour des raisons de sécurité, il peut être exigé que le parcours soit bouclé en un temps maximum. Le non-respect des règles de sécurité ou de protection du milieu entraîne des pénalités pouvant aller jusqu'à l'arrêt de l'épreuve pour le pratiquant. Dans tous les cas, on recherchera des situations qui permettent aux participants de se trouver en position de découverte afin d'apprendre à « lire » une cavité, à ressentir des émotions voisines de celles des découvreurs et à s'imprégner du milieu souterrain*Définition de la Spéléologie : <http://ffspeleo.fr/speleologie-16.html> Texte adopté par le Conseil d'administration de la Fédération française de spéléologie le 17 mars 2013

<dl class='spip_document_28 spip_documents spip_documents_left' style='float:left;'>



La spéléologie comme activité de Multisports de nature